

Complément d'enquête sur le changement

De la collusion des disciplines générales en Charybde, à l'internement abusif des victimes de stress post-traumatique en Scylla

I. Cette chose qu'on appelle le droit

Bien que l'expression de « **complément d'enquête** » ne soit pas de moi, mais d'un journaliste génial qui a eu l'idée de ce titre pour suggérer qu'au-delà de la version officielle des faits, la manifestation de la vérité impose de reprendre les choses sur une base différente si l'on veut s'affranchir des préjugés.

1.1. Hommage à Benoît Duquesne

Il faut savoir « **rendre à César** » et dire que si la notion de complément d'enquête appartient indubitablement et sans équivoque au domaine public de l'expression naturellement motivée du droit, son usage circonstancié par rapport au contexte historique du millénaire écoulé revient à ... France 2 ?

1.2. Complément d'enquête

Et de la même manière qu'il faut rendre hommage à cet homme, pour avoir fait grandir la prise de conscience du droit et contribué à institutionnaliser en quelque sorte l'idée que nous souffrons de préjugés d'autant plus grands que nous étudions sans réfléchir, j'invite au **droit galiléen rectifié**.

1.3. Domaines et inventeurs

Pour dire d'une part, que si l'usage circonstancié de l'expression historique « **droit galiléen** » m'appartient, il faut reconnaître que le rapprochement de ces deux mots relève du domaine public de l'expression naturellement motivée du droit, et d'autre part qu'il en va de même pour toute idée.

1.4. Service effectif du droit

De sorte qu'au total, il faut distinguer d'une part, « **ce qui appartient à César** », comme marque déposée d'un droit acquis, et d'autre part, ce qui appartient au Seigneur, Dieu le grand, le miséricordieux, par qui toute chose d'abord créée en nous, est ensuite « poursuivie jusqu'à ce qu'elle soit achevée. »

II. Qu'elle soit achevée !

En premier lieu, disons que si le droit galiléen m'appartient, ce qui appartient à Galilée en est une autre, à propos de laquelle il convient de rendre à César aussi, en distinguant d'une part, **l'œuvre de Galilée**, caractérisée par le fait d'avoir publiquement ruiné la thèse géocentriste de l'inquisition,

2.1. Lois mécaniques de l'équilibre et du mouvement, et ...

Et d'autre part, l'avènement progressif de sciences et techniques d'abord formulées par Archimède, sous forme d'un « principe » d'équilibre observé selon l'axe vertical d'un « **repère galiléen** » lié à la terre, puis, de Copernic à Galilée, Descartes, Newton, et Einstein, sous forme d'une mécanique générale parachevée.

2.2. ... recherche physique de preuves de ces lois, ...

Ensuite, disons que si j'ai pris la peine de reformuler toutes ces choses que j'avais déjà dites en 413 autres ressources si imparfaites qu'une 414^e ressource s'avérerait nécessaire au titre de l'ouverture d'un complément d'enquête justifiée par le constat d'un écart entre **l'évidence et la preuve** du droit,

2.3. ... du paradigme de « prépondérance française » inhérent aux trafics, ...

C'est parce que rien n'est plus évident que la ficelle grossière par laquelle Richelieu crée l'Académie française en 1634 pour faire obstruction au droit galiléen rendu manifeste par **le procès de 1633**, et que cette pantalonnade montre bien la vanité des préjugés et trafics de l'Institut de France.

2.4. ... au changement de paradigme inhérent à la méthode

Le changement sera effectif, en France, lorsque les services publics cesseront de diriger les victimes de stress-post traumatique vers l'internement psychiatrique et de lourdes injections sans consentement, en lieu et place de soins EMDR que **Santé publique France** est censé promouvoir — ce qu'elle ne fait pas.